

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **VILLE DE FLAMANVILLE**

### **Procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023**

Membres en exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11

Date de la convocation : 17/01/2023  
Date d'affichage : 17/01/2023

Le mardi trente et un janvier de l'année deux mille vingt et trois, à 19 heures, Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain PETIT, Maire.

**Etaient présents** : Alain PETIT, Maryse FONTENAY, Christophe CHOLLET, Mickaël ANQUETIL, Martine DUFILS, Nicolas BUNIAS, Jocelyne DUCOUROY, Benoît LEMERCIER, Olivier LETELLIER, Dominique SURAIS, Emmanuel FECAMP

Monsieur Alain PETIT, Maire ouvre la séance

#### **Excusés :**

Jocelyne DUCOUROY est désignée comme secrétaire de séance.

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

#### **FICHE DE POSTE POUR LE MENAGE :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que qu'il va falloir ouvrir un nouveau poste pour faire la garderie, le ménage à Flamanville et couvrir 2 heures le midi pour la cantine par jour à Motteville pour s'occuper des enfants scolarisés à Motteville.

Pour rappel, la commune de Flamanville donne 3500€ par an pour aider la maternelle en complément à Motteville.

Il faudra faire une lettre d'accord de mise à disposition de personnel communal de la commune de Flamanville à l'école de Motteville.

Cela est présenté dans le cadre du départ en retraite de deux agents sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023 et du recrutement nécessaire d'un agent :

- Du 1<sup>er</sup> avril au début juillet 2023 : besoin d'une personne pour le ménage en contrat en CDD
- Dès la rentrée scolaire de septembre 2023 : besoin d'une personne pour la garderie de 7h15 à 8h15/ 17h à 18h30 et 2 heures de ménage pour la mairie, plus les 2 heures du midi pour la cantine de Motteville.

Selon la fiche de poste décrivant :

- Les missions liées au ménage dans les locaux de la mairie
- Les missions d'une cantinière et surveillante de garderie périscolaire

Pour la salle des fêtes, on fera au coup par coup quand cela sera nécessaire :

- avant une location et si la salle est occupée lors de cours de chorale, gymnastique
- à la prestation de nettoyage si la salle des fêtes est rendue non nettoyée par celui qui loue.

La demande de recrutement sera faite auprès du Centre de Gestion 76.

## **ORGANISATION ECOLE DE FLAMANVILLE :**

Monsieur le maire expose que la commune est contrainte et forcée de fermer la classe de l'école de Flamanville pour la rentrée scolaire de septembre 2023 car il n'y a pas assez d'élèves. La proposition est de mettre les enfants sur Motteville et de préserver le poste de la maîtresse madame LEMARCHAND sur Motteville.

En permettant à madame LEMARCHAND de rejoindre l'école sur Motteville, elle pourra poursuivre le suivi des enfants qui ont été scolarisés avec elle et qui la connaissent, créant ainsi un côté rassurant pour les élèves qui se retrouveront sur l'école de Motteville.

Il y aura toujours la garderie.

Il est prévu de faire le recrutement d'une seule personne suite à la fermeture de la classe pour continuer d'entretenir les locaux.

Il va falloir voir pour l'organisation des services de garderie avant l'école et après l'école.

## **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1(2023-001)**

Monsieur le Maire expose qu'il faut prévoir suite aux travaux du SDE76 effectués sur la commune de Flamanville des crédits au BP 2023 pour les comptes 21534-041 / 238-041 / 13258-041 suite au tableau récapitulatif fourni par le Conseiller aux Décideurs Locaux d'Yvetot :

Un mandat au 238 d'un montant de 41 515 € ttc (part communale) a été réalisé pour le paiement des travaux du SDE76 réalisés sur la commune.

Il conviendra de prévoir des crédits sur le BP 2023 afin de rendre les chapitres 041 égaux en dépenses et en recettes :

- Sur le compte 21534-041 pour les travaux TTC 107 103 €
- Sur le compte 238-041 au nom de la commune pour 41 515 €
- Sur le compte 13258-041 au nom de la commune pour 65 588 €

**Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,**

---

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :**

Nombre de voix pour : 11

Nombre de voix contre : 0

et Nombre d'abstentions : 0

- **D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE** à prévoir les crédits sur le BP 2023. Il conviendra de passer les écritures suivantes afin de rendre les chapitres 041 égaux en dépenses et en recettes :

- un mandat au 21534-041 pour les travaux TTC 107 103 €
- un titre au 238-041 au nom de la commune pour 41 515 €
- un titre au 13258-041 au nom de la commune pour 65 588 €

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire fait le point avec le Conseil Municipal sur des travaux prévus sur la commune et sur les subventions associées :

- Il a été reçu les devis de l'entreprise COLAS pour 33 840€ HT pour travaux de voirie de la rue verte et rue de l'église comprenant :

- Balayage de la zone par aspiration
- Dérasement des accotements
- Ancrage de chaussée
- Mise à niveau tampon
- Mise à niveau BC
- Mise à niveau chambre FT
- Fourniture et mise en œuvre d'enrobé
- Réfection de l'entrée du bailleur
- Fourniture et pose de caniveaux CC1

Il faudra considérer les subventions d'un montant de 8685.96 euros obtenues en juillet 2021, ce qui permettra de faire les travaux à partir de la mi-année 2023.

- Une étude par l'entreprise Colas pour la rue des chaumières pour le réseau d'eau fluvial de Mr Andrieux a été faite. Les travaux peuvent représenter un montant de 12 046 € HT comprenant :
  - Fourniture et pose de caniveau à grille D200 extérieur y compris reprise de part et d'autre en enrobés à chaud
  - Raccordement sur tuyau existant
  - Fourniture et pose de tuyau dia 160 sur 6 ml pour raccordement au bassin, y compris reprise de la bordure et du trottoir en enrobés à chaud
  - Création d'une grille avaloir type TGAS
  - Fourniture et pose d'un tuyau fonte Ø200 y compris remblaiement en béton
  - Réfection de la tranchée en enrobée à chaud
- Les vitraux de l'église : Monsieur le maire attend les devis pour les vitraux auprès d'entreprises pour faire une demande auprès de la DETR.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close à 20 h 15.